

## **RÈGLEMENT 39**

## RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

1.	Référence
	Article 182 de la Loi sur l'instruction publique.
2.	Provisions générales
	Les dates des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2018-2019 seront les suivantes :
	Le 18 septembre 2018 Le 20 novembre 2018 Le 11 décembre 2018 Le 22 janvier 2019 Le 19 mars, 2019 Le 23 avril 2019 Le 21 mai 2019 Le 18 juin 2019
3.	L'heure et l'endroit
	Les séances ordinaires du Comité exécutif se tiendront à 19 h 00 aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec.
4.	Entrée en vigueur
	Ce règlement entrera en vigueur le 26 juin 2019.
Présid	dent Secrétaire général
TK/r	m V